

Règlement particulier à MAtélé pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2012

Préalable :

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a publié (avis n°3/2011 du Collège d'avis, rendu le 29 novembre 2011) comme avant chaque élection, un règlement relatif aux programmes de télévision en période électorale. Ce règlement couvre une période de 3 mois précédant l'élection, soit du 14 juillet au 14 octobre 2012. Les dispositions de ce règlement sont entrées en vigueur avec la publication du texte au Moniteur Belge en date du 23 mars 2012 et s'appliquent désormais à l'ensemble des médias audiovisuels (radios et télévisions) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tous les programmes qu'ils diffusent, qu'ils soient liés ou non à l'actualité électorale.

Ce règlement porte notamment sur le respect des principes d'équilibre et de représentativité, les questions liées à l'organisation des débats électoraux, l'interdiction de diffuser des images ou des propos incitant à la haine et à la discrimination, l'objectivité et le pluralisme dans le traitement de l'information, les limitations des communications gouvernementales et institutionnelles.

Aucune opération n'est spécifique aux services non linéaires. La mise en ligne des contenus antenne respecte les principes d'égalité de traitement. Pendant la période électorale, MAtélé ne recourra pas aux formes d'interactivité avec le public et ne diffusera pas de résultats de sondages ou d'autres formes de consultation du public.

Pour des raisons de modalités pratiques, l'accessibilité des programmes pour les personnes à déficience sensorielle est actuellement impossible à mettre en oeuvre à MAtélé.

Le CSA demande aux éditeurs d'adopter leur propre dispositif électoral pour la date du démarrage de la période électorale, le 14 juillet 2012. Ce dispositif a été avalisé par le Conseil d'Administration de MAtélé le 25 avril 2012, avant d'être rendu public, et donc accessible aux citoyens, aux partis et aux candidats.

Outre le respect des principes généraux et les règles applicables pour toutes les télévisions figurant dans cet avis du CSA, toutes les dispositions reprises dans le Règlement d'Ordre Intérieur relatif au traitement de l'information (ROI) de MAtélé restent évidemment également d'application. Ce ROI, approuvé par le CA de MAtélé en 2001, précise notamment que *«le travail journalistique est incompatible avec toute activité de promotion, de publicité, de production non journalistique ainsi qu'avec l'exercice d'un mandat électif»*.

Présentation des listes :

Pour respecter les recommandations du CSA en matière de règlement relatif aux programmes de télévision en période électorale, les présentations des listes seront couvertes par MAtélé jusqu'au 13 juillet 2012 inclus, avant le début de la période de précaution préconisée par le CSA. Les reportages sur les présentations de listes seront diffusés dans l'Actu jusqu'au 30 juin. Après cette date, une page spéciale leur sera consacrée hors de l'Info de l'été, coproduite avec Tv Lux.

Période de précaution :

Pendant cette période électorale, du 14 juillet au 14 octobre 2012, les candidats aux élections communales et provinciales ne pourront plus apparaître de manière ostensible à l'image (interview ou citation). La rédaction se réserve le droit, si une situation l'exige, de pouvoir déroger à cette disposition.

Enregistrements des débats :

16 débats (15 communes de l'Arrondissement de Dinant et la Province) seront enregistrés dans les locaux de MATélé entre le 26 septembre et le 9 octobre 2012.

D'une durée minimale de 52 minutes, ces débats seront enregistrés dans les conditions du direct au rythme de 2 par jours pendant 8 jours (à 13 et 15 heures). Ces débats seront animés par un duo de présentateurs composé du Rédacteur en Chef et du journaliste-relais de la commune en question. Un plateau spécial sera monté dans l'entièreté du studio, le public sera constitué des colistiers (le nombre sera fixé en fonction du nombre de listes présentes par débat). Après tirage au sort, le calendrier est le suivant :

26/09 à 13 h : YVOIR
26/09 à 15 h : HAMOIS

27/09 à 13 h : ONHAYE
27/09 à 15 h : CINEY

28/09 à 13 h : GEDINNE
28/09 à 15 h : BIEVRE

02/10 à 13 h : BEAURAING
02/10 à 15 h : HASTIERE

03/10 à 13 h : SOMME-LEUZE
03/10 à 15 h : DINANT

04/10 à 13 h : ANHEE
04/10 à 15 h : VRESSE

05/10 à 13 h : ROCHEFORT
05/10 à 15 h : HAVELANGE

09/10 à 13 h : HOUYET
09/10 à 15 h : PROVINCE

Diffusions.

Les débats seront diffusés dans un système de boucle sur 2 heures juste après l'Actu, du mercredi 26 septembre au jeudi 11 octobre. Une page spéciale « bilan de la législature » pour la commune concernée sera incluse dans l'Actu qui précède le débat.

mercredi 26 septembre : YVOIR
jeudi 27 septembre : HAMOIS
vendredi 28 septembre : ONHAYE
samedi 29 septembre : CINEY
dimanche 30 septembre : GEDINNE
lundi 1^{er} octobre : BIEVRE
mardi 2 octobre : BEAURAING
mercredi 3 octobre : HASTIERE
jeudi 4 octobre : SOMME-LEUZE
vendredi 5 octobre : DINANT
Samedi 6 octobre : ANHEE
Dimanche 7 octobre : VRESSE
Lundi 8 octobre : ROCHEFORT
Mardi 9 octobre : HAVELANGE
Mercredi 10 octobre : HOUYET
Jeudi 11 octobre : PROVINCE

Participation :

Seront invitées au débat, toutes les listes démocratiques, même incomplètes. Les listes auront le libre choix de désigner leur(s) représentant(s) au débat. Pour des raisons techniques, le nombre de places est limité sur le plateau. A partir de 4 listes, un seul candidat autour de la table, pour 2 et 3 listes, 2 candidats, pour une liste unique, 4 candidats. Exception notable pour le débat provincial qui sera scindé en 2 parties pour donner la parole aux candidats des 2 districts électoraux de l'Arrondissement de Dinant.

Le soir du 14 octobre :

Une centrale de résultats sera organisée dans les locaux de MATélé. En fonction de l'arrivage de ces résultats, une première prise d'antenne sous forme de flash spécial est espérée entre 17 et 18 heures. Le grand direct électoral avec tous les résultats, les invités et les reportages du jour débutera à 19 heures pour se terminer vers 23 heures – 23 heures 30.

Le lundi 15 octobre, MATélé proposera une émission spéciale d'une heure reprenant les principaux résultats ainsi que les réactions d'après scrutin.